

Le contrat d'apprentissage

Un contrat peut être signé dans

- ◇ le secteur privé (TPE, PME grande entreprise, entreprise d'intérim, association, tous secteurs confondus)
- ◇ le secteur public (mairie, collectivités locales ou territoriales, armée, rectorat, ministères, les établissements publics, hôpitaux...).

L'apprenti(e) devient un(e) salarié(e) de l'entreprise. Il (elle) est soumis(e) au code du travail et à la convention collective de l'entreprise :

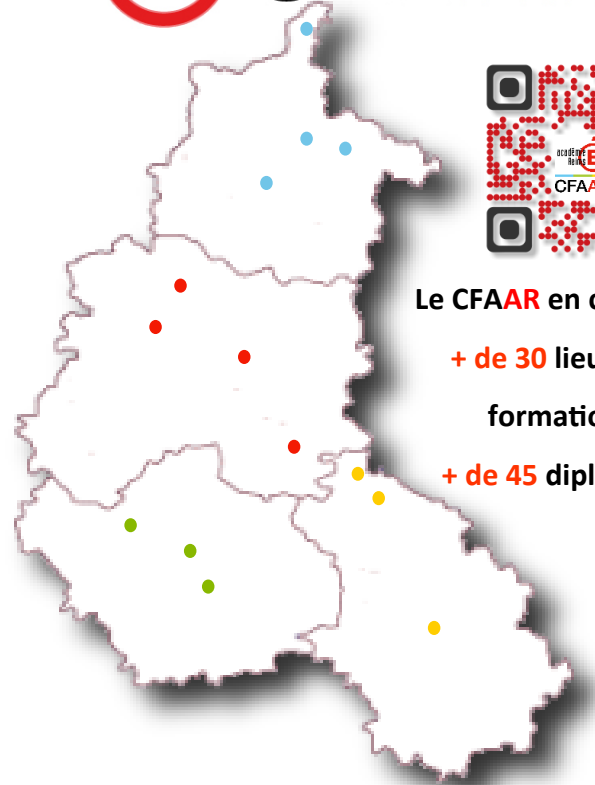
- ◇ 35 heures par semaine
- ◇ période d'essai
- ◇ salaire qui varie en fonction de l'âge et du niveau de formation
- ◇ ...

Pour tous les apprenti(e)s mineur(e)s, des règles spécifiques existent (sur le temps et les conditions de travail).

L'apprenti(e) est suivi(e) en entreprise par son maître d'apprentissage et par le CFA lors de rencontres régulières. Le maître d'apprentissage veille à la bonne intégration de l'apprenti(e), à lui confier des missions qui s'intègrent dans sa formation et à suivre ses résultats. Pour réussir l'alternance, un savoir-être et des qualités d'autonomie, d'organisation, d'assiduité sont nécessaires.

Le CFA peut vous accompagner dans la recherche d'une entreprise. Prenez contact avec nous!

DPMV 25-062018



Le CFAAR en chiffres:

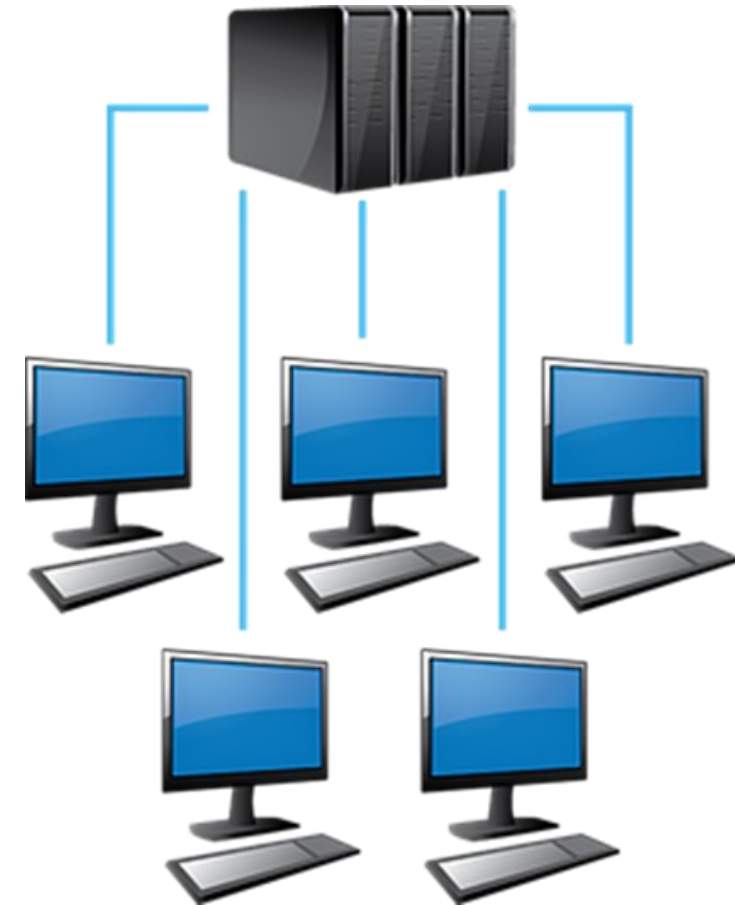
- + de 30 lieux de formation
- + de 45 diplômes

CFA de l'Académie de Reims

11 Rue Jean Jaurès—08200 SEDAN

03 24 27 41 16

cfa@ac-reims.fr - www.cfaar.fr



BTS
SYSTEMES NUMERIQUES:
INFORMATIQUE ET RESEAUX

L'option informatique et réseaux est tournée vers les réseaux et leur sécurité, les systèmes embarqués, le



cloud computing et la programmation des systèmes. Elle ne s'applique pas à l'informatique de gestion et de service à l'utilisateur.

L'objectif de ce BTS est de former l'élève au maintien en état de fonctionnement des réseaux, à la sécurisation ainsi qu'au bon fonctionnement de la programmation (client/serveur, cloud computing).

À partir d'un cahier des charges et de contraintes de production, il (elle) définit des spécifications techniques.

Il (elle) peut installer un système d'exploitation, une bibliothèque logicielle, un dispositif de correction ou de mise à jour de logiciel. Il (elle) rédige un cahier de recette permettant de recenser les points à tester en fonction des demandes identifiées dans le cahier des charges.

Les conditions d'accès

Formation ouverte à toutes personnes titulaires d'un Bac S ou Bac STI2D ou d'un Bac Pro Systèmes Numériques.

- Qualités requises : autonomie, polyvalence, organisation, sens relationnel.
- Être âgé entre 16 et 30 ans, des dérogations sont possibles, renseignez vous auprès du CFA (Centre de Formation d'Apprentis).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur.

La formation

Durée de la formation : 2 ans en alternance. Les enseignements sont identiques à la formation initiale sous statut scolaire mais ils sont adaptés au rythme de l'alternance. L'apprenti est suivi en entreprise par le CFA. Il n'y a pas de frais de formation.

Les débouchés

Poursuite d'études :

Licence pro...

Métiers :

Administrateur de réseaux, technicien de maintenance informatique...

Le programme

20 semaines de formation par an :

Enseignement général :

Culture générale, Langues Vivantes Etrangères, Mathématiques, Sciences Physiques, Economie et Gestion.

Enseignement professionnel :

Informatique et Réseaux, Accompagnement Personnalisé.

Le site de formation

UFA Les Lombards—Lycée Les Lombards

12 avenue des Lombards 10000 TROYES.

03 25 71 46 60 -

[http://sepia.ac-reims.fr/lyc-des-lombards/-spip/-/](http://sepia.ac-reims.fr/lyc-des-lombards/-spip/)



BTS SYSTÈMES NUMÉRIQUES : INFORMATIQUE ET RESEAUX